



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58.43.00.60 e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

PV 137 CDA 18

Réunion restreinte en visioconférence du 9 Février 2021 à 20 h 00

Présents : Mme FRONT - MM. CHANUDET - GIL - GUIDOU - MALDOU – MOREL - PINGUET - RIVIERE - VIÉ

Philippe Chanudet préside la séance.
Guillaume Vié est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion restreinte du 28/10/2020 est approuvé à l'unanimité.

2. FIA 1ère session 2020/2021

La tenue de l'examen de rattrapage de la FIA Octobre 2020 est maintenue dans le courant du mois de mars, au siège du District de l'Yonne de Football. Les stagiaires recevront une convocation officielle quinze jours avant l'examen.

Madame Sanaa Boumachouene dont le cas exceptionnel a été statué le 28/10/20, aura suivi les modules 5 et 6 de la FIA, ainsi que l'examen théorique prévu, d'ici la fin du mois de février.

3. FIA 2ème session 2020/2021

Une seconde session de Formation Initiale en Arbitrage était prévue dans le courant de cette saison, où 4 candidats sont inscrits.

Au regard du contexte actuel et de l'évolution imprévisibles des mesures gouvernementales, la CDA ne prévoit pour l'instant aucune date pour la tenue de cette formation. La commission attend d'ici la fin du mois de février les consignes et informations que pourra lui transmettre la CRA.

4. FIA Futsal LBFC

La LBFC organise une FIA spécifique Futsal à destination d'arbitres en activité.

La CDA décide que Messieurs Chaton Aurélien, Chihi Abdelfattah, Grivet Patrick et Launay Julien, tous susceptibles d'arbitrer au niveau régional ayant validé le test physique prévu au règlement intérieur, pourront intégrer cette formation au titre du contingent icaunais.

5. Formation continue

Conformément au règlement intérieur et à l'obligation de formation continue incombant à la population arbitrale icaunaise, un questionnaire de formation continue sous le format d'un Googleform a été conçu par le pôle Formation de la CDA.

Ce dernier était à remplir du 1/12/20 au 31/12/20.

26 arbitres n'ont pas répondu audit questionnaire. Des explications écrites seront demandées aux intéressés, avant une éventuelle application du règlement intérieur.

Un nouveau questionnaire sera soumis aux arbitres district au début du mois de mars. Celui-ci sera à remplir avant le 31 mars.

Par ailleurs, la commission se questionne quant aux résultats dudit questionnaire, constatant avec embarras les notes, assez faibles. La CDA étudie la possibilité d'exiger une note minimale aux questionnaires de formation continue.

6. Communication – lien avec les arbitres

Afin de combler le manque d'interaction engendré par l'arrêt de l'activité, la CDA entreprend de contacter individuellement l'ensemble de la population des arbitres du District, sous quinzaine.

7. Situation de Mr Olivier Guglierminolti

Attendu que la CDA a constaté de mauvaises interprétations des règlements de la part de M. Olivier Guglierminolti, au cours de la direction d'une rencontre lui ayant été confiée.

La CDA débat et statue sur ce sujet avant de notifier sa décision à l'intéressé.

8. Questions diverses

La Commission souhaite la bienvenue à M. Valentin De Smet, nous provenant du District de l'Aude. Celui-ci intégrera la catégorie D2 après nomination, par le Comité de Direction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 39 du Statut de l'Arbitrage.

Le Président de la séance
Philippe Chanudet

Le Secrétaire
Guillaume Vié